



LE PALAIS
DU TAU

LE SACRE DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE



DOSSIER
THEMATIQUE

EN FRANCE, LA MONARCHIE DE DROIT DIVIN S'INCARNE DANS LA CÉRÉMONIE DU SACRE À REIMS. LA RÉVOLUTION MET UN TERME À CETTE MONARCHIE SACRALISÉE POUR ÉVOLUER VERS LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE PUIS LA RÉPUBLIQUE. DÈS LORS LES INSTITUTIONS MONARCHIQUES SE SONT SÉCULARISÉES ET LE CÉRÉMONIAL S'EST LAICISÉ CAR LE CHEF DE L'ÉTAT TIENT DORÉNAVANT SON POUVOIR DE SES SUJETS OU DE LA NATION ET NON PLUS DE DIEU. REPLONGEONS-NOUS DANS CETTE LENTE ÉVOLUTION VISIBLE À TRAVERS LES ŒUVRES CONSERVÉES AU PALAIS DU TAU.

En Europe, la monarchie héréditaire ou élective est la forme de gouvernement la plus répandue jusqu'à la période révolutionnaire mais la monarchie française fait figure d'exception en tant que royauté de droit divin dont la cérémonie d'inauguration se distingue par l'usage de la Sainte Ampoule conférant au roi un pouvoir thaumaturgique. Le sacre, ou le couronnement quand le souverain n'est pas oint d'une huile sainte, est toujours un rite de passage dans lequel trois étapes peuvent être distinguées :

-Des rites préliminaires qui marquent la rupture du roi avec le monde extérieur : nuit au palais du Tau, dépouillement...

-Des rites liminaires qui le transforment et le font entrer dans son nouvel état qui le marginalise de la société : onction, couronnement, remise d'insignes royaux...

-Des rites post-liminaires qui le réintègrent au sein du groupe social : messe, festin...

Ces cérémonies d'inauguration ont évolué en fonction des régimes politiques qui se succèdent en France depuis 1789. Comment sommes-nous passés d'une cérémonie de légitimation politique par l'Eglise à une cérémonie de légitimation par le peuple puis la nation ? Quels sont les héritages de la cérémonie du sacre d'Ancien Régime hier et aujourd'hui ?



02. Onction lors du sacre du roi Louis XVI sur le reliquaire de la Sainte Ampoule, Cahier, 1820 (palais du Tau)

2	INTRODUCTION
3	SOMMAIRE
4	1ERE PARTIE : RUPTURES ET CONTINUITÉS AVEC LE SACRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON I LE 2 DÉCEMBRE 1804 :
4	Une date et un lieu imposés par les circonstances
5	Une double cérémonie religieuse et républicaine
6	2E PARTIE : LES ALÉAS DURANT LA RESTAURATION :
6	Le non-sacre du roi Louis XVIII (1814-1824)
7	Les spécificités du sacre de Charles X en 1825
9	L'intronisation civile de Louis-Philippe roi des Français en 1830
10	3E PARTIE : DU CÉRÉMONIAL MONARCHIQUE AU CÉRÉMONIAL RÉPUBLICAIN DE 1830 À NOS JOURS :
10	L'investiture de Louis-Napoléon Bonaparte premier président de la République française (1848-1852)
11	L'investiture de Napoléon III empereur du Second Empire (1852-1870)
12	La cérémonie d'investiture du président de la République
15	EXTRAITS
19	GLOSSAIRE
20	BIOGRAPHIES
21	SOURCES
22	POUR APPROFONDIR

UNE DATE ET UN LIEU IMPOSÉS PAR LES CIRCONSTANCES

Après avoir été premier consul à la suite du coup d'État du 18 brumaire an VIII (20 novembre 1799), Napoléon Bonaparte concentre peu à peu le pouvoir en devenant consul à vie en 1802. Par le **sénatus-consulte** organique du 28 floréal an XII (18 mai 1804), le Sénat, non sans réticences, déclare que « le gouvernement de la République est confié à un empereur, qui prend le titre d'Empereur des Français ». Une cérémonie est nécessaire pour la prestation du serment constitutionnel. Napoléon opte pour un cérémonial inédit : un sacre impérial à l'instar de celui de l'empereur Charlemagne avec couronnement des mains du pape. Ainsi, il s'inscrit dans la lignée des souverains francs et plus particulièrement de Charlemagne, le restaurateur de l'empire romain en Occident.

Désireux de rompre avec l'Ancien Régime, Reims est écartée d'emblée à cause des sacres royaux et Paris n'est retenue que dans un second temps, d'autres villes provinciales ayant été envisagées (Lyon capitale des Gaules, Saint-Denis nécropole royale). Le Champ de Mars est vite abandonné pour des raisons politiques et pratiques : il faut rechercher un lieu couvert en cas d'intempéries ! Le 13 août, c'est la cathédrale de Paris d'une capacité de 20 000 personnes qui l'emporte sur la chapelle des Invalides trop petite.

On évoque la date du 18 brumaire an XIII (9 novembre 1804) mais le pape Pie VII, dont la venue à Paris était négociée et actée, préférait le 25 décembre en souvenir de Charlemagne, c'est lui qui joua les prolongations. Parti de Rome le 2 novembre, il arrive à Fontainebleau le 25 et à Paris le 28 : on repousse la cérémonie d'abord au 25 novembre puis au 29 pour finalement l'arrêter au dimanche 2 décembre (11 frimaire). La veille, sur insistance du pape, le cardinal Fesch, grand aumônier et oncle de l'empereur, unit religieusement Napoléon et Joséphine. N'ayant pas donné d'héritier à l'empereur, Napoléon divorce et se remarie avec Marie-Louise d'Autriche le 2 avril 1810 dans le salon Carré du palais du Louvre. Le palais du Tau présente dans la chapelle haute la garniture de l'autel composée d'une croix et de six chandeliers en argent doré, œuvre des orfèvres Henri **Auguste** et Martin-Guillaume **Biennais**.



04.



03.

03. Statue de Napoléon I portant les **regalia** de Simart (église Saint-Louis des Invalides)

04. Garniture d'autel du mariage de Napoléon I et Marie-Louise par Auguste et Biennais, 1810 (palais du Tau)



Un sacre impérial est une cérémonie religieuse présidée par le pape. Seuls **Pépin le Bref** en 754 et **Louis le Pieux** en 816 furent sacrés par le souverain pontife respectivement à Saint-Denis et à Reims et Charlemagne dut se rendre à Rome en 800. Les réminiscences du sacre rémois sont diluées dans le cérémonial du pontifical romain épuré de tout signe de soumission à l'Église : Napoléon entre dans la cathédrale en grand costume de sacre signifiant qu'il était déjà empereur et il avait revêtu à l'archevêché sur une grande tunique de soie blanche le manteau de velours pourpre semé d'abeilles et de branches d'olivier d'or doublé d'hermine, le collier de la légion d'honneur, sa couronne personnelle de lauriers en or et il tenait son sceptre sommé d'une aigle et sa main de justice aux doigts tendus rompant avec la tradition. Ceux-ci font partie des « honneurs de l'Empereur » qui sont les nouveaux insignes impériaux livrés majoritairement par l'orfèvre **Biennais** comme l'épée ornée du diamant Régent (Odiot et Nitot en 1801), l'anneau (joaillier Bernard-Armand Marguerite), le globe s'inspirant du *Reichsapfel* (pomme impériale) germanique. La prosternation du couple impérial est remplacée par une génuflexion ; les sept onctions sont réduites à trois sur la tête et sur les mains ; lors de la messe Napoléon et Joséphine ne communient pas ; il se couronne lui-même avant de couronner son épouse ; le serment traditionnel ouvrant l'**ordo** du sacre est rejeté à la fin de la cérémonie. Le reste du cérémonial se conforme à la tradition avec l'intronisation sur le **jubé**, l'acclamation, un **Te Deum**, les offrandes lors de la messe.

Dans un second temps débute la cérémonie civile de prestation du serment hors de la présence du pape qui, la messe finie, se retire dans la sacristie pour ôter ses ornements pontificaux.



05.



06.

Assis sur le grand trône installé sur une haute estrade dans la nef devant le portail principal, l'empereur contractualise son lien avec la Nation représentée par les présidents des chambres qui lui présentent le serment ainsi que les 12 000 représentants officiels de l'État en tenue protocolaire installés dans les tribunes par ordre de préséance : députés, sénateurs, tribuns, conseillers d'État, préfets, sous-préfets, 36 maires des principales villes de France dont Reims, officiers supérieurs, magistrats... Couronne de laurier sur la tête, main gauche posée sur les Évangiles et main droite levée, Napoléon prononce le serment constitutionnel qui garantit les acquis de la Révolution tout en la finissant. Le héraut d'arme acclame l'empereur. Lui font écho les « Vive l'empereur, vive l'impératrice » à l'intérieur de la cathédrale alors qu'à l'extérieur retentit une décharge d'artillerie marquant à 15 heures la fin d'une cérémonie de 3 heures.



07.

05. L'onction de Napoléon I par le pape Pie VII, eau-forte de Delvaux, *Livre du sacre*, 1815 (fondation Napoléon)

06. Napoléon I s'auto-couronne, dessin de David, 1805 (fondation Napoléon)

07. La prestation du serment constitutionnel, aquarelle de Fontaine, 1804 (fondation Napoléon)

POUR APPROFONDIR : +1. ¶1.

LE NON-SACRE DU ROI LOUIS XVIII (1814-1824)

À la suite des défaites militaires napoléoniennes, le Sénat prononce la déchéance de Napoléon I le 3 avril 1814 et offre la couronne à Louis XVIII : c'est la Première Restauration. La rédaction d'une **charte** promulguée le 4 juin 1814 installe une monarchie constitutionnelle en France. L'article 74 stipule que « Le roi et ses successeurs jureront, dans la solennité de leur sacre, d'observer fidèlement la présente Charte constitutionnelle. » Or, Louis XVIII est le seul roi de France d'après la Révolution à ne pas avoir été sacré rituellement à Reims pour de multiples raisons. Sous l'Ancien Régime seules des circonstances exceptionnelles expliquent les exceptions à la règle du sacre de Louis VI à Orléans en 1108 et d'Henri IV à Chartres en 1594.

Politiquement, Louis XVIII ne peut concevoir un serment à la charte qui réduit sa légitimité : sa royauté serait alors contractuelle. Il a par ailleurs pleine conscience de son sang et de son rang. Sa légitimité naturelle et divine est immédiate : Louis XVIII est convaincu d'être sacré « automatiquement » à la mort de son neveu Louis XVII le 8 juin 1795. Dans le contexte révolutionnaire, aucun rite sacré n'a pu être organisé et un sacre confirmatif n'a plus de sens 20 ans après le début de son règne. Il doit aussi faire face à l'opposition violente des libéraux, des **néo-jacobins**, des bonapartistes pour qui l'organisation d'un sacre classique relève de la provocation. Veuf et sans descendance, l'utilité du sacre est vaine puisque la cérémonie ne peut confirmer une lignée royale inexistante en droite ligne.

Physiquement, Louis XVIII ne peut endurer une longue cérémonie dans la cathédrale de Reims. Obèse et **podagre**, il souffre de nombreux handicaps liés à son âge et à sa santé.

Stratégiquement, il entretint pourtant le suspens en initiant plusieurs projets de sacre. En mai 1814, il ordonne des préparatifs. Des architectes décorateurs sont mandatés comme **Percier** qui dessine notamment un carrosse ou Bé-langer qui prépare l'aménagement intérieur de la cathédrale rémoise, le brodeur Dallemagne réalise des ornements et des costumes, le manteau du sacre est exécuté : utilisé par son frère Charles X en 1825, c'est un des chefs d'œuvre des collections du palais du Tau.

Avec le retour de Napoléon I, Louis XVIII doit se réfugier à Gand. Il ne rentre à Paris que le 8 juillet 1815, après le désastre de Waterloo pour débiter une Seconde Restauration durant laquelle la Chambre exige un sacre dès 1816. Lors de son discours du Trône de 1818, Louis XVIII fixe la date au 1^{er} décembre 1818 (la veille du 2 décembre...). Une commission sacrée installée le 18 février 1819 doit se déterminer sur la date (la saint Louis le 25 août ?), le lieu (Saint-Denis est préféré à Reims, Chartres et Paris), la cérémonie simplifiée avec la suppression des pairs, des serments traditionnels, du couronnement, du toucher des écrouelles... En 1823, un dernier projet opte pour



08. Sainte-Geneviève. Il meurt naturellement en fonction le 16 septembre 1824 à l'âge de 68 ans.

Cependant, il se fait représenter officiellement en costume de sacre avec les insignes de son pouvoir en s'inscrivant dans la tradition du portrait de Louis XIV par Hyacinthe Rigaud en 1701. Dans son portrait peint par Paulin Jean-Baptiste Guérin en 1820, le roi s'appuie sur son sceptre qui repose sur un ouvrage relié : la Charte. Il n'en reste pas moins que des objets rituels sont recréés tel le reliquaire de la Sainte Ampoule présenté au palais du Tau. Commandé dès 1819 par Jean-Charles de Coucy, archevêque de Reims, à l'orfèvre du roi **Jean-Charles Cahier**, l'œuvre est livrée en 1820. L'effigie de Louis XVIII se trouve dans un médaillon du socle.



08. Portrait officiel du roi Louis XVIII peint par Guérin, 1820 (château de Versailles)

09. Manteau du sacre de Charles X, 1814 (palais du Tau) 09.

POUR APPROFONDIR : +2. ¶2.

LES SPÉCIFICITÉS DU SACRE DE CHARLES X EN 1825

À la différence de son frère le roi Louis XVIII, Charles X annonce dans son discours du trône du 22 décembre 1824 sa décision d'organiser son sacre rapidement. Âgé de 67 ans, il est le chef du parti ultraroyaliste, conservateur et catholique fervent, désireux de gommer l'épisode révolutionnaire et napoléonien de l'histoire de France. Quelques semaines avant son sacre, il fait voter par les Chambres deux lois réactionnaires. Le 24 mars 1825 : le « milliard des émigrés » pour indemniser tous ceux qui ont été spoliés par la Révolution. Le 20 avril 1825, la loi sur le sacrilège qui condamne à mort avec amende honorable toute personne qui aurait en public profané des hosties ou les vases les contenant.

Pourtant, la cérémonie traditionnelle d'Ancien Régime doit s'adapter à la monarchie constitutionnelle. Elle est donc simplifiée et écourtée à 3 heures environ contre 5 heures habituellement. Les étapes préliminaires sont largement amputées comme le lever du roi dans sa chambre au palais du Tau au matin du dimanche 29 mai 1825 : le triple dialogue à la porte de la chambre entre archevêques et grand chambellan est raccourci à la dernière réplique, preuve de son incompréhension. La Sainte Ampoule, dans son reliquaire, est déjà présente dans la cathédrale : elle n'a pas droit à une entrée processionnelle. Néanmoins, la structure du cérémonial reste conforme à la tradition : marche vers l'autel, prestation des serments, remise des insignes cheva-

leresques, bénédiction des insignes royaux, prosternation couchée, neuf onctions sur le corps du roi, remise des insignes royaux (les trois habits, les gants, l'anneau - prêté par le cardinal de La Fare car on avait omis d'en préparer un -, le sceptre, la main de justice), couronnement par l'archevêque et les 3 princes du sang en lieu et place des 12 pairs, intronisation, acclamation (cloches, mousqueterie, lancer de médailles et 540 oiseaux libérés dans la cathédrale), messe simplifiée avec remise des offrandes et communion sous les deux espèces.

Pour faire du sacre une solennité constitutionnelle, on adapte les serments en supprimant notamment celui de chasser les hérétiques du royaume et toutes formules contraires à la Charte comme jurer de gouverner « un troupeau soumis » et « chacun selon son état » (les citoyens sont désormais égaux selon l'article 1 de la Charte). Assis, posant la main droite sur la croix-reliquaire (conservée au palais du Tau) et les Évangiles présentés par l'archevêque, le roi proclame : « En présence de Dieu, je promets à mon peuple de maintenir et d'honorer notre Sainte-Religion, comme il appartient au roi Très-Christien et au fils aîné de l'Église ; de rendre bonne justice à mes sujets ; enfin de gouverner conformément aux lois du royaume et à la Charte constitutionnelle que je jure d'observer fidèlement. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et le saint évangile ». Les membres de la Chambre des pairs (195) et des députés (120) sont naturellement présents dans des gradins placés dans les transepts au plus près du roi.



08.



09.

08. Le serment de la Charte constitutionnelle par Charles X, esquisse de Delaval, esquisse vers 1826 (palais du Tau)

09. Couronnement de Charles X à Reims, aquarelle de Develly, 1828 (Cité de la céramique, Sèvres)



Les révolutionnaires ayant envoyé à la fonte la plupart des objets rituels conservés à Saint-Denis ou au trésor de Reims, seules subsistent les « honneurs de Charlemagne » (épée et sceptre) réutilisées ou complétées pour le sacre impérial de Napoléon I en 1804 (couronne et main de justice). Il fallut néanmoins restaurer tous les éléments manquants nécessaires aux différents rituels. L'orfèvre du roi, **Jean-Charles Cahier** reçoit dès novembre 1824 la commande de toute l'orfèvrerie en **vermeil** sur des modèles donnés par **Louis Lafitte** (l'aiguière et le plateau d'offrandes ainsi que le reliquaire de la Sainte Ampoule) ou des modèles provenant de **Martin-Guillaume Biennais** dont il avait racheté le fonds vers 1821. Le style est donc davantage Empire plus que Restauration.

La couronne personnelle de Charles X reprend celle de Louis XVIII commandée en 1820 et exécutée par Frédéric Bapst adaptée à la taille du crâne. Avec 5448 pierres dont les diamants de la Couronne (le Régent au sommet), elle est détruite totalement en 1886 : le portrait officiel de Charles X en costume de sacre par Gérard nous en garde l'image.

Outre les acteurs (les grands officiers royaux chargés de remettre au roi ses insignes de son pouvoir sont remplacés par des maréchaux d'Empire ; les six pairs ecclésiastiques sont réduits aux évêques de Beauvais et Châlons en plus du prélat rémois consécrateur) et le décor néo-gothique du palais du Tau et de la cathédrale, les adaptations contemporaines se poursuivent avec les cérémonies annexes :

- Les serments relatifs aux ordres honorifiques comme chef et souverain, grand maître de l'ordre du Saint-Esprit, de Saint-Louis et de la Légion d'honneur créée par Napoléon I.

- Le festin dans la grande salle du palais archiépiscopal fait la synthèse de la tradition et de la modernité. Les femmes en restent exclues, observant le repas du haut de la tribune placée dans un angle de la salle. Les tables non plus disposées en U avec les 12 pairs forment un rectangle autour duquel prennent place les ministres et ambassadeurs, vingt-sept représentants de la Chambre des Pairs, les grands-officiers de la Couronne, vingt-sept députés et des ecclésiastiques. Le roi placé sur son trône sur une estrade sous un dais devant la cheminée mange accompagné des trois princes de sang. Le festin a duré une demi-heure au son de la musique militaire.

- Ayant décliné l'invitation des habitants de Corbeny de venir toucher les écrouelles dans leur village, le roi refuse de rencontrer les scrofuleux qui se pressent à Reims. Le mardi 31 mai, il se résigne à se rendre à l'hôpital Saint-Marcoul à Reims mais tout se déroule à huis-clos et les malades sont entre 120 et 130 seulement contre 2 400 pour le sacre de Louis XVI.

- Après la traditionnelle prière au tombeau de Saint-Remi, Charles X passe en revue 10 000 hommes de troupe assemblés au camp de Saint-Léonard à 2 kilomètres du centre-ville. Il en profite pour décorer 78 officiers et soldats de la croix de Saint-Louis et celle de la Légion d'honneur. La journée s'achève par la visite du "Bazar rémois" sur le Boulin-grin. Signe des temps, le préfet y organise une exposition vantant les produits de l'industrie de la Marne (flanelles, pain d'épices, poires tapées du Rousselet, etc.)



12. Portrait de Charles X en costume de sacre, peinture de Gérard, 1825 (palais du Tau)

POUR APPROFONDIR : +3. ✕1. ¶3.



L'INTRONISATION CIVILE DE LOUIS-PHILIPPE ROI DES FRANÇAIS EN 1830

A la faveur de la Révolution dite des « Trois Glorieuses » des 27, 28 et 29 juillet 1830, le duc d'Orléans, 56 ans, cousin du roi déchu Charles X, accède au pouvoir par la volonté parlementaire : les députés conduits par Laffitte lui ont forcé la main. La Charte révisée et adoptée le 7 août permet de contractualiser le pacte entre la nation et un roi citoyen : les deux parties s'obligent réciproquement l'une envers l'autre. La monarchie n'est plus de droit divin mais constitutionnelle à fort caractère parlementaire. Le sacre religieux est remplacé par un sacre parlementaire : le roi-bourgeois prête serment à la Charte révisée.

La cérémonie de proclamation officielle de la monarchie de Juillet se déroule le 9 août 1830 au Palais Bourbon dans la salle provisoire des délibérations de la Chambre des députés pavoisée de drapeaux tricolores en présence des pairs de la Chambre haute et des députés réunis. À deux heures de l'après-midi, Louis-Philippe, escorté de ses deux fils aînés, le duc de Chartres et le duc de Nemours, tous trois en uniforme avec le grand cordon de la Légion d'honneur, prend place devant le trône sous un dais. Le président de la Chambre des députés, Casimir Perier, donne lecture de la déclaration du 7 août, après quoi le président de la Chambre des pairs, le baron Pasquier, apporte l'acte d'adhésion de la chambre haute. Le garde des sceaux lui présente la formule de serment que Louis-Philippe, debout, tête découverte et levant la main droite, prononce : « En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte



constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la déclaration ; de ne gouverner que par les lois ; de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. » Il signe alors ce serment en trois originaux

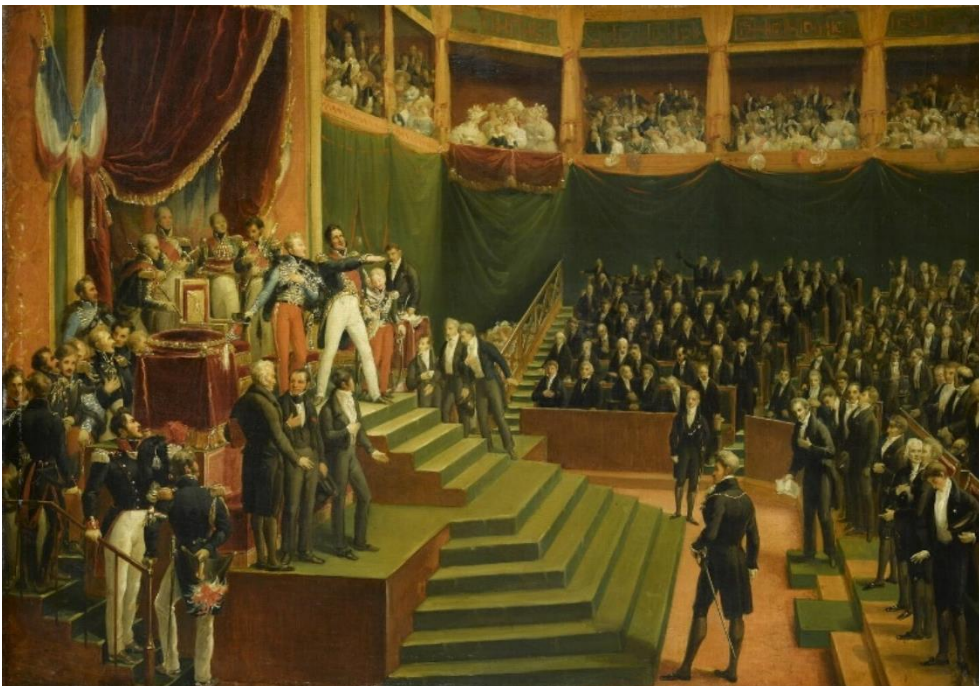
14.

et s'installe sur le trône. L'assemblée l'acclame au son de « Vive le roi ! ». Il prononce ensuite un bref discours dans lequel il rappelle avoir accepté le pacte d'alliance qui lui était proposé et le titre de roi des Français. Prenant ses distances avec l'Ancien Régime, les insignes royaux (couronne, sceptre, épée et main de justice) lui sont remis sur des coussins portés par trois maréchaux d'Empire et un général.

Sur ses portraits officiels, ils sont sur le même plan que la Charte. Celui qui préfère s'appeler Louis-Philippe I^{er} au lieu de Philippe VII a par ailleurs troqué le costume du sacre pour une tenue militaire (lieutenant général).

13. Louis-Philippe prêtant serment à la Charte constitutionnelle, peinture anonyme (musée du Louvre)

14. Portrait officiel de Louis-Philippe I^{er}, peinture de Winterhalter, 1839 (musée historique de Saint-Cloud)



13.



L'INVESTITURE DE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE PREMIER PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (1848-1852)

A la suite d'une crise économique et sociale et du refus de Louis-Philippe d'accéder à une réforme politique, trois jours d'insurrection à Paris entraînent l'abdication du roi le 24 février 1848 et la proclamation de la II^e République.

Suivant le modèle américain (Georges Washington en 1789), les membres de l'Assemblée constituante élus le 23 avril 1848 ont adopté le terme de « président de la

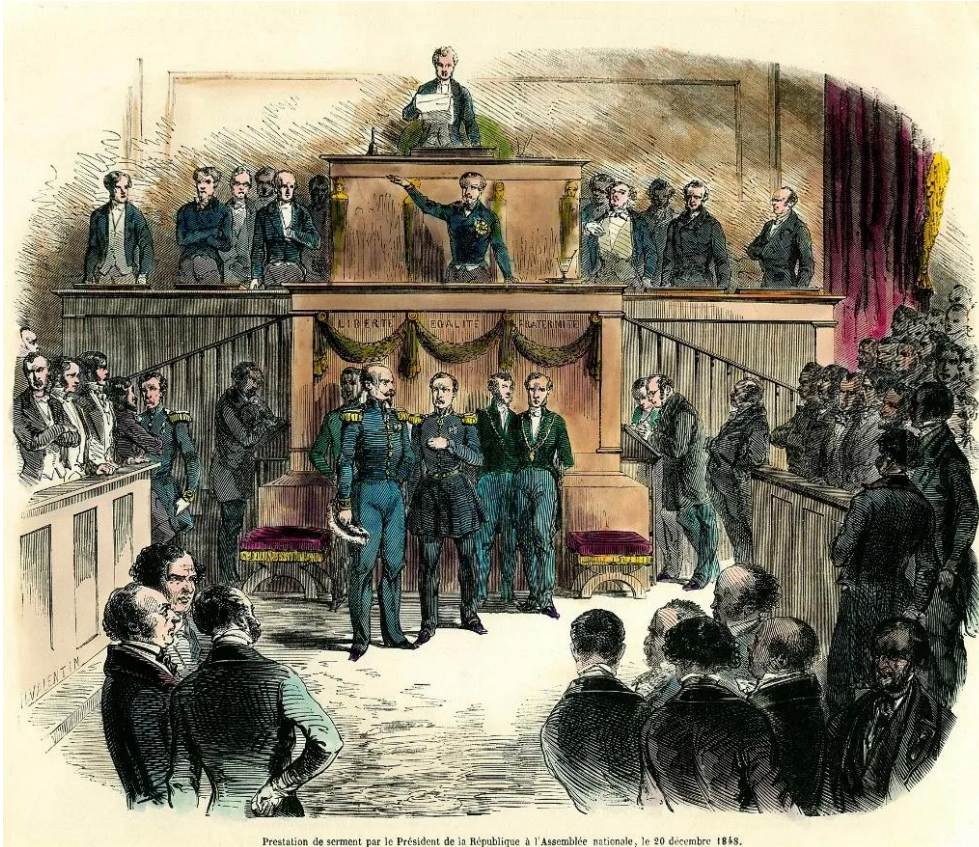
République » pour désigner le dépositaire du pouvoir exécutif républicain. Dérivé du latin *prae sidens* (assis devant), le mot « président » marque idéologiquement une rupture avec le souverain ou le monarque.

Les élections au suffrage universel masculin du 10 décembre 1848 sont remportées par le prince Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon I, avec 74,2 % des voix. 10 jours plus tard a lieu à l'Assemblée son investiture. Il monte à la tribune après la remise de démission du gouvernement Cavaignac et prête un serment lu par Marast, le président de l'Assemblée législative : « En

présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible et de remplir tous les devoirs que m'impose la Constitution. » La main tendue, il dit « Je le jure » ce à quoi répond Marast : « Je prends Dieu et les hommes à témoin du serment qui vient d'être prêté. L'Assemblée en donne acte. » Le prince-président lit alors un bref message guère applaudi...

Le lendemain, il s'installe au palais de l'Élysée habité autrefois par Joséphine en 1809 et où son impérial oncle signa son abdication le 22 juin 1815. Un décret en date du 12 décembre 1848 avait affecté ce lieu à la résidence du président de la République.

POUR APPROFONDIR : ¶4.



15. Prestation de serment par Louis-Napoléon Bonaparte à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1848, estampe anonyme



L'INVESTITURE DE NAPOLEÓN III EMPEREUR DU SECOND EMPIRE (1852-1870)

Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le prince-président souhaitant prolonger son mandat le fait approuver par **plébiscite** 20 jours plus tard. En action de grâce de sa victoire, un **Te Deum** composé par Lesueur pour le sacre de son oncle est organisé dans la cathédrale Notre-Dame de Paris le 1^{er} janvier 1852. Le **sénatus-consulte** du 7 novembre 1852 proclame dans son article 1 : « La dignité impériale est rétablie. Louis-Napoléon Bonaparte est empereur des Français, sous le nom de Napoléon III. ». Plébiscité massivement par les Français les 21 et 22 novembre, il est promulgué par un décret le 2 décembre 1852 en souvenir du sacre de Napoléon I en 1804 et de la victoire d'Austerlitz de 1805. Dans la soirée du 1^{er} décembre, les membres du Corps législatif sont transportés au château de Saint-Cloud, lieu où le général Bonaparte avait effectué son coup d'Etat le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Son président, Adolphe Billault, annonce le résultat officiel du **plébiscite** à Louis-Napoléon : « Sire, prenez des mains de la France cette glorieuse couronne qu'elle vous offre ». Le mimétisme avec le Premier Empire nécessite une cérémonie de sacre : le pape Pie IX en accepte le principe à condition notamment qu'elle ait lieu à Rome et que le **Concordat** soit annulé.



16.

Ce projet échoue et seule une journée d'investiture débute le jeudi 2 décembre à 10 h 00 à l'Hôtel de Ville de Paris, où le préfet de la Seine donne le résultat du **plébiscite** et proclame l'Empire au peuple rassemblé. 101 coups de canons sont tirés notamment depuis les Invalides. À midi, Louis-Napoléon Bonaparte en uniforme militaire arborant la Légion d'honneur, quitte à cheval le château de Saint-Cloud, escorté par Persigny et Saint-Arnaud, les ministres de l'Intérieur et de la Guerre. Un coup de canon annonce l'entrée de l'Empereur à Paris : il remonte les Champs-Élysées et passe sous l'Arc de Triomphe au son des tambours jusqu'au palais des Tuileries où il passe les troupes en revue. Arrivé à l'intérieur, il gagne la salle du trône où l'attendent famille et ministres. L'empereur se montre au grand balcon, place du Carrousel, où Saint-Arnaud lit à l'armée le résultat du **plébiscite** proclamant l'empire tandis que, sur la place de la Concorde, Persigny fait de même à la garde nationale : « Vive Napoléon III ! Vive l'Empereur ! » répondent les soldats et la foule. La ville de Paris se pare d'illuminations dans la soirée. Malgré l'absence de sacre, les représentations picturales de l'empereur le mettent en scène avec des insignes royaux jamais reçus. Dans le portrait peint par Winterhalter en 1853, l'empereur portant l'uniforme militaire de général de division, est représenté avec sur ses épaules un manteau de pourpre brodé d'abeilles dorées et fourré d'hermine inexistant dans la réalité. Il en est de même pour la main de justice et le sceptre. La couronne fabriquée en 1853 par le joaillier Lemonnier ne fut jamais portée.

de pourpre brodé d'abeilles dorées et fourré d'hermine inexistant dans la réalité. Il en est de même pour la main de justice et le sceptre. La couronne fabriquée en 1853 par le joaillier Lemonnier ne fut jamais portée.



17.

16. Présentation du plébiscite, à Saint-Cloud, le 1^{er} décembre 1852 et Proclamation de l'Empire, en présence des troupes dans la cour des Tuileries, le 2 décembre 1852 (*Illustration*)

17. Portrait officiel de l'empereur Napoléon III, peinture de Winterhalter, 1853 (musée d'histoire de Saint-Cloud)



LA CÉRÉMONIE D'INVESTITURE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Clé de voûte des institutions républicaines de la V^e République depuis 1958, le président est le chef de l'État élu au suffrage universel depuis 1965 : il incarne la République. Sous la III^e (1870-1940) et IV^e République (1946-1958) parlementaire, la présidence n'avait qu'une fonction honorifique. Le président était élu par la Chambre réunie en congrès à Versailles et non par le peuple qui, par l'intermédiaire des députés, est seul dépositaire du pouvoir.

Même si la constitution de la V^e République ne mentionne aucune règle particulière de protocole, la prise de fonction du président répond à un rituel que chaque président peut faire varier à son gré : parades, discours, hommages civils et militaires, fêtes... Exceptée en cas de réélection, la cérémonie solennelle d'investiture qui débute l'installation d'un président de la République au palais de l'Élysée est une passation de pouvoir entre le président sortant et le président entrant accompagné des honneurs militaires. Elle répond à un cérémonial codifié marquant la continuité de l'État et la stabilité des institutions républicaines.

Elle se tient au plus tard le jour de l'expiration officielle du mandat du président sortant ou, s'il y a une vacance à la suite d'une démission ou d'un décès, quelques jours après que les résultats de l'élection présidentielle ont été rendus officiels par le Conseil constitutionnel.

Sous les III^e et IV^e République, la passation de pouvoir a lieu habituellement dans le salon Marengo (attendant au bureau du président du Congrès) au château de Versailles car les deux chambres du Parlement venaient de l'élire et il entrait immédiatement en fonction. Ainsi Adolphe Thiers réintègre sans cérémonie le palais de l'Élysée en 1871. Sous la V^e République, le palais de l'Élysée en est son cadre.



18.

Le président élu entre au Palais par la cour d'honneur sur un tapis rouge bordé de part et d'autre par un détachement de la Garde républicaine en grande tenue qu'il passe en revue. Il a un entretien avec son prédécesseur, le cas échéant, qui l'a accueilli en haut des marches du perron et qui lui transmet notamment les codes de frappe nucléaire, prérogative exclusive du président de la République rappelant son rôle de chef des armées. A partir de 1974, le nouveau chef de l'État raccompagne ensuite le président sortant jusqu'à la Cour d'honneur où il quitte définitivement l'Élysée avec les honneurs de la Garde républicaine. Puis il reçoit des mains du grand chancelier de la Légion d'honneur les insignes de Grand-croix de la Légion d'honneur, plus haut grade de dignitaire.

Ensuite la cérémonie d'investiture proprement dite a lieu dans la salle des Fêtes au centre de laquelle trône dans son écrin posé sur une table le collier de l'ordre de la Légion d'honneur. Elle se déroule comme suit :

- L'interprétation par l'orchestre de chambre de la Garde républicaine d'une marche solennelle lors de l'entrée du président élu qui est accompagné du Premier ministre, du Président du Sénat et du Président de l'Assemblée nationale.

- La lecture par le Président du Conseil constitutionnel de la proclamation des résultats de l'élection marque le transfert de pouvoirs et le début du mandat du nouveau chef de l'État.



19.

18. Proclamation par Laurent Fabius, Président du Conseil constitutionnel, des résultats de l'élection présidentielle lors de la cérémonie d'investiture d'Emmanuel Macron le 7 mai 2022
19. Le président Macron reçoit les insignes de grand maître de l'ordre national de la Légion d'honneur lors de la cérémonie d'investiture du 14 mai 2017



- La signature par le président élu du procès-verbal qui peut aussi intervenir après la présentation du collier (De Gaulle, Pompidou, Giscard, Mitterrand). Contrairement à de nombreux pays, le président ne prête pas de serment et encore moins sur la Bible, laïcité oblige.

- La présentation au nouveau président de la République par le grand chancelier de la Légion d'honneur du collier de grand maître de l'Ordre présenté sur un coussin rouge en prononçant la phrase : « Monsieur le Président de la République, nous vous reconnaissons comme grand maître de l'ordre national de la Légion d'honneur ». Le collier en or et émaux imaginé en 1951 par le ferronnier d'art Raymond Subes et le décorateur André Arbus est constitué de seize médaillons. Chaque médaillon porte à l'avant les activités de la Nation adaptées à l'époque contemporaine (la protection sociale, l'Union française, les télécommunications, l'aviation) et au revers le nom gravé d'un président ayant accompli un mandat et l'année de sa prise de fonction et ce depuis Vincent Auriol (1947-1954) à qui le collier fut solennellement remis par le général Dassault, grand chancelier, en 1953. Sur leurs photos officielles, De Gaulle et Pompidou le portèrent autour du cou sur l'habit de cérémonie à queue de pie.

- L'allocution du nouveau président de la République.

- La présentation des personnalités invitées (corps constitués, doyen du corps diplomatique, invités personnels) par le chef du protocole.

À l'issue de cette cérémonie, le président de la République se rend sur la terrasse du parc où les honneurs militaires lui sont rendus par la Garde républicaine. Après avoir écouté la Marseillaise devant le drapeau, le président passe les troupes en revue. Une salve de 21 coups de canons est tirée à blanc sur la place des Invalides. Cette tradition remonte aux 101 coups tirés sous l'Ancien Régime lors de l'inhumation du roi défunt et l'avènement de son successeur mais aussi pour le président de la République depuis un décret de 1891. Charles de Gaulle le réduit à 21 en 1958.

Le reste de la journée varie. Généralement, le président quitte l'Élysée par la grille du coq et remonte les Champs-Élysées en voiture pour raviver la flamme du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe. François Mitterrand en 1988 et Emmanuel Macron en 2022 s'en dispensent lors de leur réélection. Nicolas Sarkozy dépose des gerbes au pied des statues de Georges Clemenceau et Charles de Gaulle sur les Champs-Élysées, avant de se rendre au Monument aux 35 fusillés de la cascade du bois de Boulogne où la lettre de Guy Môquet a été lue par une lycéenne et le Chant des partisans joué par la Garde républicaine.



20. Portrait officiel du président Georges Pompidou (1969-1974) avec le collier de la Légion d'honneur, photo de François Pagès

POUR APPROFONDIR : ¶5.

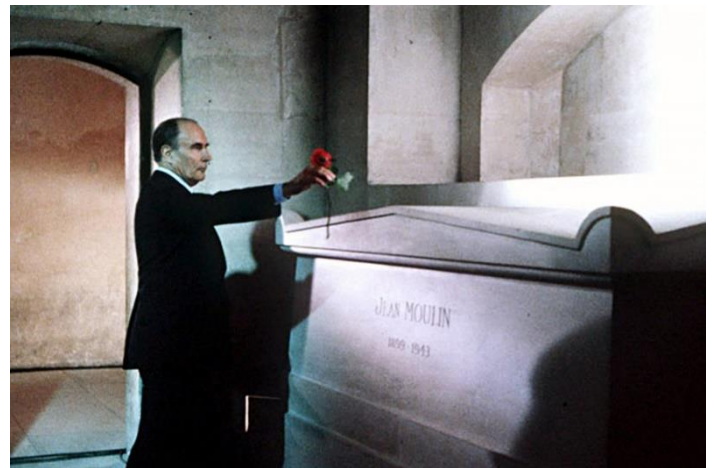


Tradition républicaine inaugurée par Raymond Poincaré le 18 février 1913, le nouveau président se rend à l'Hôtel de Ville de Paris pour y rencontrer notamment le maire, son équipe municipale et d'autres personnalités de la société civile ou politique. Mitterrand accompagné d'une foule nombreuse innove en se rendant à pied au Panthéon où il s'incline seul sur les tombes de Jean Jaurès, de Jean Moulin et de Victor Schoelcher en y déposant une rose. François Hollande choisit d'effectuer deux visites symboliques au jardin des Tuileries en la mémoire de Jules Ferry et à l'Institut Curie en l'honneur de Marie Curie, physicienne et chimiste française. Emmanuel Macron quant à lui se déplace à l'hôpital Percy au chevet de soldats blessés en opération le 14 mai 2017 avant de se rendre à l'Hôtel de Ville de Paris. En amont, Jacques Chirac commençait sa journée d'investiture par la dépose d'une gerbe sur la tombe du général de Gaulle à Colombey-les-deux-Eglises le 17 mai 1995.

Cependant des réminiscences de l'Ancien Régime subsistent. Lors de son entrée en fonction comme Paul Doumer en 1931, le président peut faire largesse avec une double ration de vin donnée aux équipages de la marine et les punitions légères supprimées. Il possède aussi un pouvoir de vie et de mort par le biais du droit de grâce jusqu'à l'abolition de la peine de mort en 1981 ou en tant que détenteur des codes déclenchant le feu nucléaire. Chef des armées, ses visites aux troupes scandent les mandats présidentiels. Il réside en son « château », le palais de l'Élysée au décorum républicain : en 1892, l'aigle impériale installée par Napoléon III, est remplacé par le chiffre de la République ou par des coqs et Marianne. A l'instar de la garde royale, le président est protégé par la garde républicaine et l'étiquette règne à l'Élysée lors des cérémonies officielles. Ainsi un hôte étranger peut être reçu sur le perron, au premier étage, avec la garde à pied ou à cheval, avec ou sans musique... Durant son mandat, il incarne la république dans d'autres cérémonies solennelles telles les panthéonisations.

Depuis la Révolution française, les différents régimes politiques ont évolué vers la démocratie en passant d'une monarchie sacrée à une monarchie constitutionnelle puis au régime républicain. Le cérémonial du sacre s'adapta aux tentatives de Restauration mais n'a pas totalement disparu dans les institutions de la Ve République. « Ainsi, au-delà des régimes et des révolutions, le chef de l'Etat est resté en France un roi en son palais, roi de justice, roi de guerre, mais aussi roi avide de la reconnaissance et de l'amour de ses sujets-citoyens... » (Joël Cornette, L'Histoire n° 258, octobre 2001, p. 45).

Cependant, aujourd'hui en Europe, les monarchies perdurent mais les souverains règnent sans gouverner. La Grande-Bretagne, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark, la Norvège, le grand-duché du Luxembourg et les principautés de Monaco et de Liechtenstein sont des démocraties couronnées. Des cérémonies de substitution s'inventent : serment de fidélité à la constitution, cérémonie d'hommages, discours du trône sur un programme de gouvernement...



21. Le président François Mitterrand déposant une rose sur la tombe de Jean Moulin au Panthéon après la cérémonie d'investiture le 21 mai 1981, photo de Pascal Rostain





La messe finie, S. S. s'étant transportée à la sacristie du trésor, y a déposé les ornements pontificaux. Pendant ce temps le grand Aumônier, averti par le grand maître des cérémonies et par M. l'abbé de Pradt, Maître des cérémonies du Clergé, et toujours assisté des premiers Aumôniers de LL. MM., a apporté de nouveau à l'Empereur le livre des Evangiles, et s'est tenu debout à la gauche de S. M. ; le grand Electeur a appelé et présenté à S. M., LL. EE. MM. François de Neufchâteau, Président du Sénat ; Defermon, le plus ancien des Présidents du Conseil d'état ; Fontanes, Président du Corps législatif ; et Fabre de l'Aude, Président du Tribunal, qui, après avoir mis sous les yeux de S. M. la formule du serment constitutionnel, se sont rangés à la gauche du trône, sur les premières marches, le grand Maître des cérémonies se tenant de l'autre côté de l'escalier, vis-à-vis le Président du Sénat.

L'Empereur assis, la couronne sur la tête et la main levée sur l'Evangile, a prononcé le serment en ces termes : « Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la République ; de respecter et de faire respecter les lois du Concordat et de la liberté des cultes ; de respecter et de faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes de biens nationaux ; de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la loi ; de maintenir l'institution de la légion d'honneur ; de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. »

Ce serment prononcé, M. le Capitaine Duverdier, Héraut d'armes, faisant fonction de Chef des Hérauts, averti par l'ordre du grand Maître, a dit d'une voix forte et élevée : « Le très glorieux et très auguste Empereur Napoléon, Empereur des Français, est couronné et intronisé ; vive l'Empereur ! ». Les cris prolongés de « vive l'Empereur, vive l'Impératrice » se sont fait entendre de toutes les parties de l'église. Une décharge d'artillerie a annoncé le couronnement et l'intronisation de LL. MM.. Pendant ce temps-là, M. Maret, Ministre-secrétaire d'Etat, rédigeait le procès-verbal de la prestation de serment.

Louis-Philippe de Ségur, grand maître des cérémonies

Procès-verbal de la cérémonie du sacre et du couronnement de l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine
pages 59-60, Imprimerie impériale, 1805.





(...) le Roi s'avance à pas lents vers l'autel, toujours entre les deux cardinaux, et revêtu d'une simple camisole de satin blanc (figurant une chemise), de mules blanches aux pieds (en guise de pantoufles), et d'une toque de velours noir, surmontée de plumes blanches et noires. (...) Arrivé au pied de l'autel, le Roi s'agenouille, et l'archevêque de Reims, debout et sans mitre, dit sur S. M. l'oraison suivante (...) Après cette oraison le Roi, toujours conduit par les deux cardinaux s'avance jusqu'au fauteuil qui lui a été préparé sous le dais au milieu du sanctuaire. (...)

(...) L'archevêque prend le livre des Évangiles sur lequel il pose la vraie croix et le tient ouvert devant Sa Majesté en lui présentant les formules de serments placées aussi sur le livre des Évangiles. Charles X assis et couvert, la main posée sur le livre des Évangiles et sur la vraie croix, lit les serments suivants d'une voix assez forte pour être entendu de ceux qui l'entourent. « En présence, de Dieu, je promets à mon peuple de maintenir et d'honorer notre sainte religion comme il appartient au Roi très-chrétien et au fils aîné de l'église de rendre bonne justice à tous mes sujets enfin de gouverner conformément aux lois du royaume et à la Charte constitutionnelle, que je jure d'observer fidèlement qu'ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Evangiles. »

Serments du Roi comme chef et souverain grand maître de l'Ordre du Saint-Esprit, de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur. (...)

Le Roi n'étant plus revêtu que de la camisole de satin rouge avec des galons d'or sur les coutures reste debout. (...) Alors le grand-chambellan quitte sa place et va chausser à Sa

Majesté les bottines de velours violet, semées de fleurs de lis d'or en broderies, que le grand-maître des cérémonies vient de prendre sur l'autel. Le premier valet de chambre retire la chaussure de mules que le Roi a quittée. En même temps le grand-maître des cérémonies s'avance vers monseigneur le Dauphin et le conduit auprès du Roi. Il va prendre ensuite les éperons sur l'autel, et les présente à monseigneur le Dauphin, qui les met au Roi et les lui ôte aussitôt. (...) La bénédiction de l'épée terminée, l'archevêque ceint l'épée au Roi et la lui ôte aussitôt. (...)

L'archevêque fait ouvrir le reliquaire renfermant la sainte-ampoule qui est tirée d'un petit coffre d'or il en retire avec la pointe d'une aiguille d'or une parcelle qu'il mêle avec du saint-chrême sur la patène. (...) Le Roi se prosterne très profondément (...) Le Roi à genoux l'archevêque de Reims assis tenant la patène d'or du calice de saint Remi, sur laquelle est l'onction sacrée, en prend avec le pouce droit et sacre le Roi. La première onction sur le sommet de la tête, en faisant le signe de la croix et en disant : « Je vous sacre Roi avec cette huile sanctifiée, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » La seconde sur la poitrine les deux cardinaux tenant la camisole et la chemise ouvertes ; la 3e entre les deux épaules ; la 4e sur l'épaule droite ; la 5e sur l'épaule gauche la 6e au pli du bras droit ; la 7e au pli du bras gauche, faisant à chaque onction le signe de la croix et répétant la même prière M. l'évêque-diacre essuie les onctions à mesure qu'elles sont faites. Pendant les onctions, le chœur chante l'antienne suivante « Le prêtre Sadoch et le prophète Nathan sacrèrent Salomon dans Sion ». (...) Le grand-chambellan s'avance alors et met à Sa Majesté la tunique et la dalmatique de satin violet cramoisi, semé de fleurs de lys d'or, que le maître et un aide des cérémonies viennent de prendre sur l'autel. Le grand-chambellan place ensuite par-dessus le manteau royal de velours violet, semé de fleurs de lys d'or, doublé et bordé d'hermine. Ainsi revêtu des habits royaux, le Roi se met à genoux ; l'archevêque, assis et la mitre en tête, reprend le saint-chrême et fait les onctions aux paumes des deux mains de Sa Majesté.

L'archevêque, la mitre en tête, prend à deux mains sur l'autel la couronne de Charlemagne, et la tient au-dessus de la tête du Roi sans qu'elle touche. Aussitôt les princes [le Dauphin, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon] y portent la main pour la soutenir. (...) Alors l'archevêque pose seul la couronne sur la tête du Roi (les princes y portant une seconde fois, la main comme pour la soutenir)

(...) Après cette oraison, l'archevêque, assis et la mitre en tête met les gants aux mains du Roi. (...) L'anneau étant béni, l'archevêque s'assied, reprend sa mitre, et le met au quatrième doigt de la main droite du Roi. (...) L'archevêque ayant remis sa mitre, remonte l'autel, prend le sceptre et le met dans la main droite du Roi. (...) Puis, remettant sa mitre, l'archevêque va pareillement prendre sur l'autel la main de justice, qu'il met dans la main gauche du Roi. (...)

Intronisation. Le couronnement étant terminé, l'archevêque soulève le Roi par le bras droit et Sa Majesté marche en cortège vers le trône, soutenue à droite par l'archevêque et ayant à sa gauche les trois princes du sang. Elle y monte par les degrés du jubé du côté de l'Évangile, s'arrête devant le fauteuil et s'y place debout. (...) Des cris de Vive le Roi ! retentissent longtemps et de toutes parts dans cette vaste église. (...) Ces prières achevées l'archevêque quitte sa mitre, fait une profonde révérence au Roi, le baise, et dit à haute voix par trois fois *Vivat rex in aeternum* ! Ce vivat

est à l'instant répété par les spectateurs au milieu d'une musique retentissante et toute l'assemblée est en mouvement. Les fanfares se font entendre, trois salves de mousqueterie sont tirées par la garde royale et l'artillerie y répond des remparts de la ville ; les cloches sont en branle. On voit flotter auprès du trône les drapeaux blancs des gardes-du-corps, de la garde royale, et de toutes les troupes du camp, qui sont rassemblés en ce lieu, et portés par les colonels des régiments. Les hérauts d'armes distribuent des médailles et les oiseleurs lâchent dans l'église plusieurs centaines de moineaux et de colombes qui voltigent autour du trône, des lustres et des tribunes. Tout à coup une agitation tumultueuse se manifeste à l'entrée de la nef, et des acclamations nombreuses se font entendre. C'est le peuple, auquel on vient d'ouvrir les portes et qui se précipite au-devant du trône, aux cris de Vive le Roi ! (...) Le Dauphin et les princes ayant quitté leurs couronnes s'avancent vers le Roi, et chacun d'eux reçoit l'accolade de S. M., en disant *Vivat rex in aeternum* ! Le *Te Deum* achevé, la grand'messe commence, et un chapelain de Sa Majesté dit en même temps une messe basse au petit autel construit sur une estrade du trône, à droite du Roi. »

Achille Darmaing

Relation complète du sacre de Charles X avec toutes les modifications introduites dans les prières et les cérémonies
Pages 56 à 99, 1825.





Paris, 2 décembre.

ENTRÉE DE SA MAJESTÉ NAPOLEÓN III A PARIS.

L'entrée de S. M. Napoléon III a rappelé les plus belles journées de l'Empire. Toute la population de Paris et de la banlieue semblait s'être donné rendez-vous pour acclamer celui que la volonté nationale vient de couronner. Depuis midi la foule remplissait les abords de l'arc De triomphe, les Champs-Élysées, la place de la Concorde et le jardin des Tuileries. L'incertitude du temps n'avait pu ralentir cet empressement général. Le coup d'œil était magnifique. (...)

A une heure, le canon tonne, les tambours battent au champ, l'Empereur arrive à l'arc de triomphe. Au même moment, le ciel s'éclaircit et un rayon de soleil perce les nuages. Ce fut alors un spectacle saisissant que de voir le nouvel Empereur passer sous cet arc de triomphe, élevé par son oncle à la gloire de l'armée française.

Le cortège s'est développé comme l'avait réglé l'ordre du jour de M. le maréchal commandant en chef l'armée de Paris : La musique du 7^e lanciers ; Le général Partouneaux ; Le maréchal Magnan et son état-major ; Le 12^e régiment de dragons ; Les colonels Edgard Ney et Fleury, aides de camp de Sa Majesté ; La maison militaire ; L'Empereur seul ; Les ministres de la guerre et de l'intérieur ; Un nombreux état-major de généraux présents à Paris.

L'Empereur portait l'uniforme de lieutenant général et le grand cordon de la Légion d'honneur. Sa Majesté répondait aux acclamations par des saluts affectueux, et se montrait heureuse de ces témoignages si éclatants de la sympathie publique. (...) Les deux terrasses qui bordent la place de la Concorde étaient occupées par les députations d'un grand nombre de corporations ouvrières. Leurs bannières, de diverses couleurs et richement brodées, portaient des devises et des emblèmes inspirés par la solennité, avec le cri national de *Vive l'Empereur ! Vive Napoléon III !* (...)

Les acclamations enthousiastes qui éclataient partout sur le passage de l'Empereur ont redoublé à la place de la Concorde, et la foule, pressée dans le jardin des Tuileries, les a répétées avec le même élan. Dans les rangs de l'armée, de la garde nationale et de la population, ce n'était qu'un cri puissant, unanime, dominant le bruit du canon des Invalides qui annonçait l'entrée de Napoléon III dans cet antique palais tout plein encore de la gloire de son nom. Sa Majesté, suivie de son cortège, a traversé à cheval le pavillon de l'Horloge, et a passé en revue, sur la place des Tuileries et sur la place du Carrousel, les troupes de toutes armes qui y étaient rangées. Elle a parcouru le front de toutes les lignes, au milieu des plus chaleureuses acclamations. Après la revue, l'Empereur, suivi des généraux qui avaient formé son cortège, est monté dans les grands appartements du palais, où l'attendaient le prince Jérôme, le prince Napoléon Bonaparte, les autres membres de sa famille et ses ministres. (...) Abd-el-Kader, ainsi qu'il l'avait annoncé, s'était rendu aux Tuileries pour prendre part à cette grande solennité nationale et présenter ses félicitations à Sa Majesté.

Les acclamations de la foule, pressée dans le jardin, ont appelé l'Empereur au balcon. Il a été accueilli par un immense cri *Vive l'Empereur !* plusieurs fois répétés. Sa Majesté s'est ensuite placée sur le balcon qui fait face au Carrousel. En ce moment le maréchal Saint-Arnaud, ministre de la guerre, entouré des généraux de l'escorte de Sa Majesté, lisait à l'armée la proclamation de l'Empire. Les troupes y ont répondu en poussant, avec une énergie nouvelle, le cri de *Vive l'Empereur !* A peu près en même temps le comte de Persigny, ministre de l'intérieur, accompagné du général de Loewestine et de son état-major, lisait la même proclamation sur la place de la place de la Concorde, à la garde nationale rassemblée, qui l'accueillait par une acclamation non moins unanime.

La proclamation de l'Empire avait été lue le matin sur la place de l'Hôtel-de-Ville, par M. le préfet de la Seine, à la population de Paris ; ainsi le même jour, ce grand acte a été accompli devant le peuple, la garde nationale et l'armée. Paris a noblement inauguré l'Empire. Jamais cette généreuse population n'avait montré un enthousiasme plus vif, plus sympathique. Ses acclamations partaient du cœur. (...) A la tombée de la nuit, les édifices publics et les maisons particulières se couvrent de brillantes illuminations. »

Le Moniteur universel

Vendredi 3 décembre 1852.



***Charte**

Texte rassemblant les lois constitutionnelles notamment sous la Restauration.

***Concordat**

Accord diplomatique signé entre le pape et Napoléon I en 1801 : il garantit l'exercice du culte catholique et la rémunération du clergé en échange de leur nomination et fidélité à l'empereur.

***Jubé**

Clôture monumentale séparant le chœur de la nef dans une église et qui servait aux lectures liturgiques.

***Néo-jacobins**

Opposition républicaine et démocrate au régime de la Restauration.

***Ordo**

Livre liturgique qui contient l'ensemble des textes récités et chantés durant le sacre ainsi que la description des gestes et des attitudes à avoir.

***Plébiscite**

Consultation directe des électeurs répondant par oui ou non à une question posée.

***Podagre**

Malade de la goutte.

***Regalia**

Terme qui désigne les objets et insignes du pouvoir remis au roi lors de son sacre : épée, main de justice, sceptre, couronne... Ce mot d'origine latine n'était jamais utilisé sous les monarchies et empires français.

***Sénatus-consulte**

Sous le Consulat et l'Empire, acte émanant du Sénat et ayant force de loi.

***Te Deum**

Cérémonie de louanges et d'action de grâce dans la religion catholique.

***Vermeil**

Argent doré.



§ Henri Auguste (1759-1816)

Reçu maître orfèvre parisien en 1785, il reprend alors l'atelier de son père Robert-Joseph Auguste (1723-1805) et devient l'orfèvre en titre du roi Louis XVI puis de l'empereur Napoléon I pour lequel il développe un style néoclassique Empire. Médaille d'or à la 3e Exposition d'industrie de Paris en 1802, il fait faillite en 1806 et s'enfuit 3 ans plus tard en Angleterre puis en Jamaïque où il meurt en 1816.

§ Martin-Guillaume Biennais (1764-1843)

Reçu maître tabletier à Paris en 1788, il s'installe rue Saint-Honoré, à Paris et étend ses activités à l'ébénisterie, puis sous le Consulat, à l'orfèvrerie : son atelier compte 600 ouvriers. Il obtient dès 1802 l'exclusivité des fournitures pour la table de l'Empereur Napoléon I. On lui doit notamment la couronne aux camées, dite de Charlemagne, en 1804 ou de nombreux nécessaires d'orfèvrerie. Il se retire des affaires en 1821.

§ Jean-Charles Cahier (1772-1849)

Soissonais d'origine, Cahier s'installe à Paris quai des Orfèvres en 1803. Il fut l'élève et le collaborateur du célèbre orfèvre Biennais dont il reprend la maison en 1821 avant de faire faillite en 1828. Orfèvre attiré de l'Empire et des rois de la Restauration, il travaille notamment avec le dessinateur Louis Lafitte pour des commandes d'orfèvrerie civile et religieuses comme toutes les pièces liturgiques pour le sacre de Charles X en 1825.

§ Louis le Pieux (778-840)

Fils de l'empereur Charlemagne, il est sacré et couronné empereur à Reims par le pape Etienne IV en 816 pour marquer la continuité de la succession royale malgré le changement de dynastie. Ainsi, l'onction post baptismale de Clovis est devenue une onction royale. Durant son règne, l'unité de l'empire carolingien est menacée par les raids des Vikings et plusieurs révoltes de ses fils. Après sa mort en 840, l'empire carolingien est finalement partagé entre les royaumes de ses fils Charles, Lothaire (qui reçoit le titre impérial), et Louis le Germanique lors du traité de Verdun de 843.

§ Pépin le Bref (714-768)

Fils de Charles Martel, il devient à partir de 741 maire du palais d'Austrasie, l'équivalent de chef du gouvernement, durant 10 ans sous les souverains de la dynastie mérovingienne. Avec l'accord du pape Zacharie, il dépose en 751 le roi mérovingien et se fait sacrer probablement à Noël à Soissons afin de légitimer son « coup d'Etat » et le changement de dynastie : les Pépinides fondent la dynastie carolingienne. Son fils Charlemagne lui succède en 768.

§ Charles Percier (1764-1838)

Élève de l'architecte Antoine-François Peyre comme Pierre François Léonard Fontaine (1862-1853) avec qui il s'associe en 1794, Charles Percier gagne en 1786 le grand prix de l'Académie royale d'architecture. Ils deviennent les architectes de Napoléon Bonaparte durant le Consulat et l'Empire diffusant le goût néoclassique. On leur doit notamment la création de la rue de Rivoli et l'aménagement du palais du Louvre à Paris ainsi que le "style Empire" qu'ils déploient dans les décors intérieurs des châteaux de Malmaison, Saint-Cloud, Compiègne et Fontainebleau. Ayant pris ses distances avec la Restauration, il est élu en 1811 à l'Académie des beaux-arts tout en poursuivant son enseignement à l'école des Beaux-Arts et ses publications.

& OUVRAGES

Patrick Demouy

Le sacre des rois : historique, symbolique, cérémonial, Strasbourg,

éd. La Nuée bleue, Paris, 2016

Patrick Duhamel et Jacques Santamania

L'Élysée. Histoire, secrets,

éd. Plon, Paris, 2017

Richard A. Jackson

Vivat rex. Histoire des sacres et couronnements en France, 1364-1825

éd. Ophrys, Strasbourg-Paris, 1984

Frédéric Lacaille, Alexandre Maral et Benoît-Henry Papounaud

Sacres royaux de Louis XIII à Charles X,

éditions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, Paris, 2014

Mathilde Larrère

Lieux et symboles de la République,

éd. CNRS, Paris, Doc photo 8130, 2019

Thierry Lentz (dir.)

Le sacre de Napoléon,

nouveau monde éditions, Paris, 2003

Jean-Luc Martinez, Patrick Boucheron et Paul Miron (dir.)

Théâtre du pouvoir,

éd. musée du Louvre éditions / Petite Galerie, Paris, 2018

Jean Tulard

Napoléon le sacre,

éd. Imprimerie nationale, Paris, 1993

@ CREDITS IMAGES

01. Emmanuel Dorffer

Centre des monuments nationaux

02. 03. 09. Pascal Lemaître

Centre des monuments nationaux

04. Benjamin Gavaudo

Centre des monuments nationaux

08. Christophe Fouin

RMN-Grand Palais / château Versailles

10. Patrick Cadet

Centre des monuments nationaux

11. Claire Tabbagh

Cité de la céramique, Sèvres

12. Hervé Lewandowski

Centre des monuments nationaux

17. Pierre Coudert

Centre des monuments nationaux

20. François Pagès

La Documentation française / Paris-Match

21. Pascal Rostain

Private Pictures Gallery

@ SITES INTERNET

<http://histoire-image.org/fr/etudes/louis-philippe-roi-francais>

<http://histoire-image.org/fr/etudes/portraits-officiels-louis-philippe-napoleon-III>

<https://www.elysee.fr/la-presidence/l-investiture-des-presidents-de-la-republique>

Vidéo sur la cérémonie du sacre du roi de France :

<https://www.youtube.com/watch?v=IVa-IAKB0a9Y&feature=youtu.be>

Vidéo sur le baptême de Clovis et le reliquaire de la Sainte Ampoule :

<https://www.youtube.com/watch?v=TVITiyeOPGM>

Vidéo sur le portrait officiel du roi Charles X par Gérard de 1825 :

<https://www.youtube.com/watch?v=EJ3enoQWY8k>

+1. page 05

L'orfèvrerie au Palais du Tau
Le palais du Tau et le sacre des rois de France
Sur les pas de Clovis : mythe et réalité

+2. page 06

L'orfèvrerie au Palais du Tau

+3. page 08

Le Palais du Tau et le sacre des rois de France
L'orfèvrerie au Palais du Tau

⌘1. page 08

Le baptême de Clovis
Reliquaire de la Sainte Ampoule
L'intronisation de Charles X
Portrait de Charles X en majesté

¶1. page 05

Le sacre de Napoléon I peut être utilisé au cycle 3 en histoire et géographie pour le thème 3 de CM2 : Le temps de la Révolution et de l'Empire. Il en est de même pour le thème 1 d'histoire en 4^e : « La Révolution française et l'Empire : nouvel ordre politique » et en classe de 1^{ère} de lycée (thème 1 : la Révolution et l'Empire).

¶2. page 06

Les rites d'inauguration de 1815 à la III^e République peuvent être un fil rouge pour le thème 3 d'histoire en 4^e : « Société, culture et politiques dans la France du XIX^e siècle ».

¶3. page 08

Les rites d'inauguration de la monarchie constitutionnelle peuvent servir de point d'appui pour le point 2 du thème 1 d'histoire en 1^{ère} : « les deux expériences de monarchie constitutionnelle en France (la charte de 1814 ; la charte révisée de 1830) ».

¶4. page 10

Les rites d'inauguration de la monarchie de Juillet, de la II^e République et du Second Empire peuvent être un fil rouge pour le 1^{er} point du thème 2 d'histoire en 1^{ère} : « La difficile entrée dans l'âge démocratique : la II^e République et le Second Empire ».

¶5. page 13

La cérémonie d'investiture du président de la République peut servir d'analyse en EMC pour « Reconnaître les traits constitutifs de la République française » (cycle 4).

Rédaction : Emmanuel Dorffer,
professeur relais au service d'action éducative du
palais du Tau et des tours de la cathédrale de Reims
Centre des monuments nationaux
Création graphique : studio lebleu

